

1333. Ce serait ce compte de Humphreys pour 1889-90 pour 776 heures à 50c, n'est-ce pas?—Je ne sais pas, j'aime à croire que le comité se méprend peut-être à propos de ces comptes. Ce compte aurait probablement été soldé par paiements mensuels.

1334. N'avez-vous jamais rien reçu d'un nommé Walter Hatch dans le but de recommander son augmentation annuelle?—Non.

1335. Vous n'avez jamais rien reçu?—Non; M. Hatch est venu me trouver—il avait fait pour le département quelques travaux que j'avais pu lui trouver—il m'a dit qu'il n'avait pas eu d'augmentation depuis quelques années, et il m'a demandé de vouloir bien le recommander.

*Par M. Foster :*

1336. Était-il un employé permanent?—Il était permanent. Il n'avait pas fait grand'chose dans le département, j'ai pensé que ce pouvait être faute de capacité jusqu'à un certain point, mais j'ai trouvé que je pouvais lui donner du travail qu'il était en état de faire; et après avoir travaillé pendant quelque temps, il m'a demandé, vu ce qu'il était capable de faire, si je voulais appuyer sa demande d'augmentation ordinaire, conformément au statut. J'ai dit que s'il voulait présenter sa demande au secrétaire, je dirais à celui-ci exactement ce qu'il faisait. C'est ce que j'ai fait.

1337. Il n'avait pas reçu son augmentation régulière depuis quelque temps?—Il ne l'avait pas reçu depuis quelque temps.

1338. Il a reçu son augmentation, depuis qu'il vous a parlé?—Oui, tout ce que j'ai fait, c'est de présenter sa requête au secrétaire auquel j'ai raconté ce que je savais de cet homme, parce que j'avais vu qu'il faisait son possible. Je ne pouvais refuser de présenter sa demande au secrétaire.

1339. Pourquoi ne recevait-il pas son augmentation régulière, comme les autres commis?—Je n'avais rien à faire en cela.

1340. Quelle sorte de travail ce nommé Hatch fait-il?—Ce que je donne à M. Hatch, à mesure que je puis en trouver, c'est de la correspondance. Si cela n'ennuie pas le comité, voici comment je fais: je prends un dossier, et je sténographie une lettre pour lui. Je l'écris en sténographie moi-même et je la lui envoie pour qu'il la transcrive sur le mécanographe.

1341. De la copie sténographique?—Oui; ce qui fait que mon travail est un peu moindre à présent, c'est que j'ai enseigné à trois ou quatre de mes sténographes à faire cela, et ainsi je puis faire beaucoup de travail le soir. J'écris les lettres en sténographie, et ils peuvent les lire.

1342. Est-ce le principal travail de cet homme?—C'est son principal travail.

1343. Quel rang occupe-t-il?—Il est commis de troisième classe.

1344. Est-il employé presque continuellement à faire ce travail pour vous?—Oui.

1345. Pendant combien d'heures travaille-t-il?—Il est là pendant les heures du bureau.

1346. On m'a dit qu'il ne faisait pas une heure d'ouvrage par jour?—Il n'est pas dans mon bureau, et je ne suis pas le chef de la division de la correspondance, mais je l'ai tenu occupé autant qu'il en a été en mon pouvoir.

1347. Était-ce votre devoir de l'employer?—Oui, autant que je suis capable.

1348. Était-il votre inférieur?—Il appartient plutôt au secrétaire du département.

1349. Si vous ne lui donniez de l'emploi, était-ce le devoir d'un autre de lui en trouver?—Je ne sais pas. C'est au chef du département qu'il appartient de le dire.

1350. Il était supposé qu'il travaillait d'après vos instructions?—D'après les instructions du secrétaire. Je suis seulement secrétaire adjoint pour le département.

1351. Le secrétaire vous a-t-il dit que vous deviez avoir ce nommé Hatch à votre service?—Il ne me l'a jamais dit, mais il me chargeait de tâcher d'employer tout le monde au ministère.

1352. Est-ce un fait alors que ce nommé Hatch travaillait principalement pour vous?—Non, pas pour moi principalement.